



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

15174206

Déposé / Reçu le

04 -12- 2015

Greff
au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0459711506

Dénomination

(en entier) : **BUREAU CENTRAL DE CLEARING**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée

Siège : Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 BRUXELLES

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :Renouvellement de mandats

Par décision de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.), M. Daniel LOUVRIER est remplacé par M. Renaud BASTA en qualité de représentant permanent de cette société, avec effet à partir du 18 mars 2014.

L'assemblée générale ordinaire de la société, tenue en date du 20 juin 2014 a approuvé la nomination de M. Renaud BASTA en qualité de représentant de l'associé S.N.C.F..

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire, tenue le 4 juin 2015 a pris les décisions suivantes :

- la Société Nationale des Chemins de fer Belges (S.N.C.B.), en sa qualité d'administrateur siégeant au titre de membre permanent, a désigné M. Johan STEVENS en remplacement de M. Daniël TIRE;

- l'Union Internationale des Chemins de fer (U.I.C.) en sa qualité d'administrateur siégeant au titre de membre permanent, continue à être représentée par M. Thierry BERA;

- désignation d'office, pour une durée de 3 exercices sociaux se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018, en qualité d'administrateur des associés ayant le plus participé aux opérations de clearing au 31 décembre 2014, à savoir la Deutsche Bahn, représentée par M. Helmut SOMMER, la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.), représentée par M. Renaud BASTA, les Oesterreichische Bundesbahnen (ÖBB) représentés par M. Kurt RÖCK et les Chemins de Fer Fédéraux suisses (C.F.F.), représentés par M. Markus SAHLI;

- nomination, pour une durée de 3 exercices sociaux se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018, en qualité d'administrateur des Ferrovie dello Stato (F.S.), représentés par M. Paolo PARILLA, Ceske Drah Cargo (CD Cargo) représentés par Mme Marcela GATEKOVA, et Rail Manche Finance (RMF), représenté par M. David HISCOCK.

- nomination en qualité de commissaire la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises, avenue Marcel Thiry 77 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par M. Philippe GOSSART. La SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises est désignée pour 3 exercices sociaux débutant en 2014 et s'achevant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017. Le mandat sera rémunéré à concurrence de 1.250 €, indexables annuellement.

Didier MORICEAU,
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2015 - Annexes du Moniteur belge